

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2025

PROCÈS-VERBAL, d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 9 décembre 2025, à 17 h 00 à la salle du conseil de Saint-Augustin-de-Desmaures, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire
M. Eric Fiset, conseiller, district numéro 1
M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
M^{me} Élise Paquette, conseillère, district numéro 4
M. Martin Maranda, conseiller, district numéro 5
M^{me} Chantal Brochu, conseillère, district numéro 6
M. Richard Levesque, conseiller, district numéro 7
M. Jacques Bouchard, conseiller, district numéro 8

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

M^e Caroline Tremblay, directrice générale
M^e Marie-Josée Couture, greffière
M^e Vincent Paradis, greffier adjoint

PROCÈS-VERBAL

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 17 h 00, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

La séance se tient en présence du public, lequel peut adresser ses questions au moment prévu à cette fin. La séance est également en diffusion sur le web via le lien de diffusion du logiciel Teams. Il était également possible de soumettre ses questions, d'un maximum de 50 mots par personne, en complétant le formulaire disponible dans la section « conseil » sur le site internet de la Ville 8 h avant l'heure fixée pour la séance extraordinaire ou dans la section Question/Réponse du logiciel Teams tout au long de la séance jusqu'à la période de questions des citoyens. Pour ce faire, le citoyen doit s'identifier, en écrivant son nom et sa rue de résidence. Toute question doit être brève, sans préambule, convenable et respectueuse et porter uniquement sur les sujets prévus à l'ordre du jour pour être adressée lors de la période de questions des citoyens. Il est demandé aux citoyens présents dans la salle qui désirent poser une question, de se déplacer au micro prévu à cette fin et de retourner s'asseoir à leur siège afin d'obtenir une réponse.

AVIS DE CONVOCATION

La greffière fait rapport à l'effet que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire ait été signifié à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux.

2025-635

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 5
APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 6
ET RÉSOLU :

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2025 (SUITE)

D'adopter l'ordre du jour comme soumis.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PROPOSITIONS

2025-636

ADOPTION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026 RELIÉ AUX COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION ET ADOPTION DU PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2026-2035 RELIÉ AUX COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION – ORIENTATION DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Québec du 11 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE cette séance porte, entre autres, sur les prévisions budgétaires 2026 et sur l'adoption du *Programme des immobilisations 2026-2035* relié aux compétences d'agglomération;

CONSIDÉRANT QUE le 14 septembre 2021 la Cour d'appel a rendu son jugement dans le dossier 200-09-009871-184;

CONSIDÉRANT QUE ce jugement a des répercussions notamment sur les budgets futurs de l'agglomération de Québec, incluant celui de 2026;

CONSIDÉRANT QUE des procédures sont actuellement pendantes devant les tribunaux;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Élise Paquette, conseillère, district numéro 4

ET RÉSOLU :

QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes, sous réserve du respect, par la Ville de Québec, de l'Entente pour améliorer le fonctionnement de l'agglomération de Québec intervenue le 16 janvier 2009, du respect des principes établis par les jugements de la Cour supérieure (200-17-014410-112) et de la Cour d'appel (200-09-009871-184), et de l'exactitude de la qualification des dépenses prévues aux résolutions ci-après, en regard des lois applicables :

FN2025-077 Adoption du budget de fonctionnement pour l'exercice financier 2026 relié aux compétences d'agglomération

FN2025-076 Adoption du *Programme des immobilisations 2026-2035 relié aux compétences d'agglomération*

QU'une copie de la présente résolution soit remise au greffier et qu'une demande soit faite de la porter au procès-verbal;

QUE si des changements surviennent aux informations transmises après l'adoption de la présente résolution, de donner l'opportunité au conseiller du district numéro 7, M. Richard Levesque de voter à l'encontre d'une orientation.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2025-637

ADOPTION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026 ET DU PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2026 À 2035 DU RÉSEAU DE TRANSPORT DE LA CAPITALE – ORIENTATION DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Québec du 11 décembre 2025;

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2025 (SUITE)

CONSIDÉRANT QUE cette séance porte, entre autres, sur le budget 2026 et sur le *Programme des immobilisations* pour les exercices financiers du *Réseau de transport de la Capitale*;

CONSIDÉRANT le *Règlement de l'agglomération sur l'établissement et le paiement des quotes-parts annuelles des municipalités liées*, R.A.V.Q. 1714 (ci-après le « Règlement ») et le vote contre de la Ville lors de son adoption;

CONSIDÉRANT l'article 1 du Règlement qui prévoit que le budget du *Réseau de transport de la Capitale* est réparti entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif, ce qui se traduit par un coût de près de 9 000 000,00 \$ pour la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Bouchard, conseiller, district numéro 8

APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 6

ET RÉSOLU :

QUE le conseil est défavorable à l'adoption des résolutions suivantes :

FN2025-078 Adoption du budget pour l'exercice financier 2026 du *Réseau de transport de la Capitale*

FN2025-079 Adoption du *Programme des immobilisations* du *Réseau de transport de la Capitale* pour les exercices financiers 2026 à 2035

QU'UNE copie de la présente résolution soit remise au greffier et qu'une demande soit faite de la porter au procès-verbal;

QUE si des changements surviennent aux informations transmises après l'adoption de la présente résolution, de donner l'opportunité au conseiller du district numéro 7, M. Richard Levesque de voter à l'encontre d'une orientation.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2025-638

ADOPTION DU RÈGLEMENT DE L'AGGLOMÉRATION SUR LE COÛT DES PERMIS ET DES LICENCES, LA TARIFICATION DE BIENS ET DE SERVICES ET LES AUTRES FRAIS, R.A.V.Q. 1809 (RÉFÉRENCE : FN2025-062) – ORIENTATION DU CONSEIL

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU :

QUE le conseil est favorable à l'adoption de la résolution suivante :

FN2025-062 Adoption du *Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, la tarification de biens et de services et les autres frais*, R.A.V.Q. 1809

QU'UNE copie de la présente résolution soit remise au greffier et qu'une demande soit faite de la porter au procès-verbal;

QUE si des changements surviennent aux informations transmises après l'adoption de la présente résolution, de donner l'opportunité au conseiller du district numéro 7, M. Richard Levesque de voter à l'encontre d'une orientation.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2025-639

ADOPTION DU RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE L'AGGLOMÉRATION SUR L'ÉTABLISSEMENT D'UNE REDEVANCE SUR LES QUANTITÉS EXCÉDENTAIRES DE CERTAINES MATIÈRES REJETÉES DANS LES EAUX DE PROCÉDÉS DE CERTAINS ÉTABLISSEMENTS

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2025 (SUITE)

INDUSTRIELS, R.A.V.Q. 1812 (RÉFÉRENCE : FN2025-069) – ORIENTATION DU CONSEIL

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Jacques Bouchard, conseiller, district numéro 8
ET RÉSOLU :

QUE le conseil est favorable à l'adoption de la résolution suivante :

FN2025-069 Adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur l'établissement d'une redevance sur les quantités excédentaires de certaines matières rejetées dans les eaux de procédés de certains établissements industriels*, R.A.V.Q. 1812

QU'une copie de la présente résolution soit remise au greffier et qu'une demande soit faite de la porter au procès-verbal;

QUE si des changements surviennent aux informations transmises après l'adoption de la présente résolution, de donner l'opportunité au conseiller du district numéro 7, M. Richard Levesque de voter à l'encontre d'une orientation.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 17 h 11.

Signé

Sylvain Juneau, maire

Signé

Marie-Josée Couture, greffière